



AVIS PUBLIC


**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2018-31**

AVIS est donné que le conseil de ville, lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 22 mai 2018, a adopté le règlement 2018-31 amendant le règlement 2007-54 concernant les entrées privées permettant de franchir les fossés des chemins publics, dans le but de modifier son article 7.2 relatif à l'émission d'un permis.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe de l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À VAL-D'OR, le 30 mai 2018.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière